



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Agriculture et crise sanitaire liée au covid-19

Question écrite n° 28230

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés que traversent les agriculteurs durant la crise sanitaire liée au covid-19. Les conséquences directes de l'épidémie se font lourdement sentir auprès des agriculteurs, et ses conséquences pèseront immanquablement sur les exploitations durant les prochaines semaines. Alors que des mesures sont d'ores et déjà annoncées pour soutenir les filières AOP-IGC, il semble impératif d'apporter également une aide directe aux agriculteurs. Elle lui demande donc de lui faire part des mesures qu'il entend mettre en œuvre pour apporter une réponse aux difficultés des agriculteurs, mais également des solutions qui pourront être proposées pour garantir l'avenir des exploitations.

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. Les entreprises doivent faire face à des difficultés liées à des pertes de débouchés, compte tenu de la fermeture d'une majorité du secteur de la restauration hors domicile, de celle d'un nombre important de marchés, de l'orientation des achats alimentaires vers des produits de première nécessité et moins d'achats festifs par les consommateurs. Il convient de saluer les efforts entrepris par les enseignes de grande distribution pour maintenir la diversité des produits proposés aux consommateurs. C'est bien pour préserver les entreprises que le Gouvernement a annoncé des mesures immédiates de soutien, dont peuvent bénéficier les exploitations agricoles et en priorité les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises. De plus, le ministère chargé de l'agriculture a porté lors du conseil européen des ministres chargés de l'agriculture du 20 juillet 2020, la nécessité d'activer des mesures de gestion des marchés au niveau européen, dont des mesures d'aide au stockage privé. La France juge également pertinent de déclencher l'article 222 du règlement de l'organisation commune de marché unique, qui permet aux interprofessions et aux organisations de producteurs de mener des actions concertées en vue de contribuer à la stabilisation des marchés. Il est indispensable que la Commission européenne active sans plus attendre ces outils. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a mobilisé l'ensemble des partenaires européens pour porter conjointement cette demande. Les filières agricoles sont fortement exportatrices, notamment la filière laitière qui exporte 40 % de sa production. Un plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices a été annoncé le 31 mars 2020. Ce plan d'urgence permet de soutenir les entreprises face aux conséquences immédiates de la crise, notamment en sécurisant leur trésorerie, et d'assurer leur rebond à l'international après la crise. Il s'adresse à toutes les entreprises exportatrices. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible. La propagation mondiale du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite avec un double défi, sanitaire et économique auquel il convient de faire face collectivement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28230

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2716

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6246